

— « l'élimination de toute pénalisation de la maternité » : au niveau des primes (de service, de rendement) que les congrès de maternité font supprimer, et qui doivent être intégrées au salaire, de la promotion, des congrès annuels (lorsqu'ils sont fonction des jours de présence et qu'il y a décompte du congrès de maternité).

— l'ouverture de crèches de quartier. Nous devons insister sur la gratuité qui signifie la prise en charge partielle de l'entretien des enfants, et notamment la création de ces crèches par l'entreprise, 24 h sur 24 y compris pour les enfants atteints de maladies bénignes.

— organisation de cantines et services collectifs ménagers. Là encore la bataille d'explication doit s'effectuer sur la nécessité de leur caractère gratuit.

— Multiplication du nombre des écoles maternelles pratiquant des horaires compatibles avec les horaires de travail des mères.

— Le droit à la maternité, que se plait à défendre le PCF doit non seulement s'entendre par l'existence de moyens matériels de l'entretien des enfants, mais aussi par la possibilité de choix ou non d'une maternité : c'est-à-dire

— par la mise en place de centres gratuits d'information et de diffusion de la contraception sur les lieux de travail et dans les quartiers.

— par la possibilité d'avorter gratuitement sur simple demande.

Qu'attendre des commissions femmes dans les syndicats CGT et CFTD ?

les Commissions Femmes syndicales n'ont pas connu la trajectoire des Commissions Jeunes CGT créées elles aussi dans le but d'organiser une catégorie dont le taux de syndicalisation est très bas..., elles survivent en tant que sigle au niveau des fédérations et de la confédération sans connaître d'existence réelle, et les bureaucrates n'ont jamais craint la contagion « gauchiste » et le développement de notre implantation. Une intervention dans ce cadre ne peut être envisagée qu'à long terme ou dans des cas précis d'implantation. A cet égard il convient davantage d'étudier les possibilités des Commissions Jeunes sur ces thèmes.

3) L'UFF

créée par le PCF en coïncidence avec l'accession des femmes au droit de vote, son recrutement dépasse peu les cadres du parti. Elle ne constitue une « organisation de masse » que par l'inconsistance de ses revendications qui peuvent satisfaire « la masse » des ménagères dans le cadre de l'aménagement de la société bourgeoise : revendications locales d'abord, mais aussi augmentations des allocations familiales, augmentation du salaire unique, et... « droit à la coquetterie », « droit à la consommation » !!

Son mensuel « Heures Claires » est significatif : Mode et Conseil de beauté y tiennent la première place, suivent Cuisine et Enfants. Quelque soit son caractère réformiste et malgré l'absence de prise de conscience qui y règne, il faut compter avec l'existence de cette réponse immédiate (fût-elle limitée) que l'UFF donne aux préoccupations des « ménagères ».

L'UFF ne remet jamais en cause, voire double l'idéologie bourgeoise en matière familiale tout en avançant des solutions concrètes : ceci constitue un élément non négligeable d'appréciation de nos possibilités d'intervention « chez les femmes en général », et un élément d'appréciation pour refuter que les femmes constituent « un maillon faible » au même titre que la jeunesse.

La CFTD

s'affirme plus « gauche ». « Pas de revendications spécifiques pour les femmes », écrit Jeannette Laot (membre de la CE de la CFTD). « Nous avons la conviction que de telles mesures spécifiques portent en germe le maintien des rôles traditionnels. Elles bloquent l'évolution des mentalités résultant de situations déjà en voie de dépassement dans les faits. Ces mesures visent

toutes à assister les travailleuses dans leur double tâche, afin de ne pas remettre en cause la répartition des rôles. Ces compromis évitent aux forces dominantes de mettre en place les équipements collectifs nécessaires pour libérer les femmes de tâches qu'elles assument pour l'ensemble de la société. Elles maintiennent donc les discriminations dans la société et par conséquent l'activité professionnelle. Il est hypocrite de laisser croire aux femmes qu'elles peuvent jouer à part entière, un rôle dans la vie professionnelle, la vie sociale, la vie politique, en continuant à jouer prioritairement et pratiquement seules les rôles familiaux traditionnels. Ou elles sont des êtres humains d'un genre supérieur ou ce n'est pas possible ».

En guise de conclusion

Outre un travail propagandiste général d'éducation politique sur ces thèmes le canal d'intervention qui nous semble devoir être privilégié est le canal syndical où se regroupent les femmes les plus conscientes de la classe ouvrière. L'animation de Groupe Taupé ne doit pas éluder le travail de syndicalisation des travailleuses qui marque un pas important dans leur prise de conscience. N'oublions pas le poids énorme de l'idéologie bourgeoise et du réformisme !

TAMARA

dossier sur l'emploi

PRESENTATION

Le but de ce dossier n'est pas de reprendre le problème de l'élaboration de nos mots d'ordre : cela avait été fait dans le bulletin ouvrier No 3 ; comme d'autre part la centralisation des expériences d'intervention est encore très restreinte, il est trop tôt pour reprendre ces problèmes à la lumière de la pratique nationale.

L'objectif de ce dossier est donc beaucoup plus limité.

Il s'agit :

1 — de faire le point de la situation économique actuelle.

2 — de fournir un matériel d'agitation concernant les déclarations patronales.

3 — de faire le point sur l'attitude de la direction CGT, en fournissant là aussi un matériel de discussion plus qu'une analyse fouillée déjà faite dans le précédent bulletin.

4 — de rendre compte de deux expériences d'intervention : Roussel Uclaf et Alsthom.

NB : la CFTD vient de sortir une brochure très intéressante sur l'emploi : il s'agit d'un dossier de travail pour les sections syndicales réalisé en 6 cahiers.

1) les dimensions des problèmes de l'emploi et la politique de l'emploi du système capitaliste.

2) le rôle de l'Etat en matière d'emploi

3) la qualité de l'emploi, qu'est-ce que cela recouvre ?

4) la couverture sociale du chômage